



Mon enfant a été reconnu par un autre.

Par **alfiebe**, le **21/10/2012** à **23:21**

Bonjour,

J'ai eu une relation pas stable avec une fille.. elle vivait avec moi chez mes parents, on s'est séparé en janvier 2011, elle est repartie chez ses parents, a 100 km de chez moi. apres on se voyait de temps en temps.. et en Mai elle me dit qu'elle etait enceinte de moi.. c'est une fille.. et on a eu des soucis, et juillet on a rompu completement.

donc je sais pas quand ma fille est née ni ou. elle me laisse pas la voir.

Mnt je veux reconnaitre ma fille, mais a la mairie ils m'ont dit que l'enfant a été reconnu par un autre et qu'elle porte le nom de l'homme qui la reconnu..

j'ai quelques questions :

Est ce que je peux faire une contestation?

comment faire pour que ma contestation soit recevable?

si ma contestation est recevable, la procédure durera combien de temps?

Merci

Par **cocotte1003**, le **22/10/2012** à **06:43**

Bonjour, il vous faut saisir le tribunal pour contester la paternité en amenant des preuves de votre relation, le juge demandera tres tres certainement un test de paternité puis il vous faudra demander au JAF pour demander un droit de visite. attention cette procédure ne pourra se faire qu'avant les 5 ans de l'enfant apres rien ne sera lus possible, cordialement

Par **amajuris**, le **22/10/2012** à **10:34**

bjr,
en complément vous pouvez lire ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F940.xhtml>
cdt